

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 23 JUIN 2025

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 23h15)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	DÉPÔTS D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	5
6.	PRÉAVIS 05/2025 - RAPPORT DE GESTION 2024	5
7.	PRÉAVIS 06/2025 - COMPTES 2024	11
8.	PRÉAVIS 03/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX COMMUNAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AINSI QUE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À DISTANCE POUR LE BOURG DE GRANDVAUX	15
9.	PRÉAVIS 07/2025 - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE COURSEBOUX À CULLY : ADOPTION DU PROJET ET OCTROI D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE - PRISE D'ACTE DES RÉPONSES AUX OBSERVATIONS SUSCITÉES PAR LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	21
10.	PRÉAVIS 08/2025 - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE FRANÇOISE FONJALLAZ, GARE DE CULLY : ADOPTION DU PROJET ET DE LA RÉPONSE À L'OPPOSITION SUSCITÉE PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE AINSI QUE PRISE D'ACTE DES RÉPONSES AUX OBSERVATIONS - OCTROI D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE	23
11.	PRÉAVIS 09/2025 - IMMEUBLE GRAND'RUE 1 À GRANVAUX - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, LA CRÉATION D'UN APPARTEMENT, DE WC MIXTES ET D'UN ESPACE KITCHENETTE AU 1 ^{ER} ÉTAGE ET TRANSFORMATION DU SOUS-SOL POUR RECEVOIR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU FUTUR CHAUFFAGE À DISTANCE OU D'UNE CENTRALE DE CHAUFFE	25
12.	ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL	28
13.	DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	28
14.	COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTRECOMMUNALES	30
15.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	30
16.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	33

M. Loïc Desfayes, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également les représentants de la presse, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENT-E-S :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre Jean-Yves Cavin, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni, et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	52
ABSENT-E-S EXCUSÉS :	Mmes et MM. Laurent Béguelin, Jonas Cuénoud, Jean-Christophe Dunant, Vivian Gaudin, Florence Gross, Chantal Ostorero	6
ABSENTES NON EXCUSÉES	Mmes Elodie Griffard et Aurélia Joly	2

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 15 mai 2025 a été modifié.

Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 26 mai 2025 avec la modification suivante :

- **Ajout** du point 8 - Préavis 03/2025 - Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il y a-t-il des modifications à y apporter ? Oui

Mme J. Potin :

3 modifications pour une meilleure lecture :

- Page 13, 1^{er} paragraphe: au lieu de « *Nous avons la structure très chère et ils n'en ont pas les moyens* », cela devient « **Le système qui leur est proposé sera très cher** et ils n'en ont pas les moyens. »

- Page 13, 2^{ème} paragraphe : au lieu de « *Mais pourquoi elle demandait où sont les bâtiments et qu'on lui a expliqué pour l'isolation,* » cela devient « **Dans sa précédente intervention, elle demandait où sont les bâtiments adhérents par rapport à la problématique de l'isolation.** »
- et puis dernière ligne, il y a une répétition, suppression de « *Alors, il faut mettre Grandvaux village.* » et ajout à « qui va voter pour Grandvaux **village** ».

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la grande majorité avec 2 abstentions.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président :

- Le Bureau a reçu ce jour la **lettre de démission** de Mme Florence Gross. Le Président la lit. Un nouveau conseiller, en son remplacement, sera élu prochainement.
- **Registre des intérêts**
Il rend attentif-ves les conseillers-ères **de mettre à jour leur registre**. Pour cela veuillez-vous adresser à la secrétaire.
- Le Bureau a reçu, ainsi que la Municipalité, une **missive-lettre** ouverte de Tila Yoga & soins, Grandvaux, signée par un ensemble de 69 personnes. C'est relatif au préavis 09/2025, rénovation dans l'immeuble de la commune, Grand Rue 1 à Grandvaux.
La demande de Tila Yoga & soins est du ressort de la Municipalité.
- **Rapports de gestion et comptes et budget**
Les conseillères-ers, qui reçoivent tous les documents via Extranet, si elles-ils désirent recevoir ces brochures au format papier, veuillez en informer la secrétaire.
- **Les dates des prochaines séances du Conseil 2025 sont agendées et modifiée comme suit :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
06.10.2025	01.09.2025	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
*07.10.2025		20h00	Salle des Mariadoules, Aran
12.12.2025	28.10.2025	17h00	Salle à fixer + repas

*La séance du 7 octobre 2025 est en continuation de celle du 6 octobre 2025, car il y aura les dossiers PACom et PDCOM qui seront présentés par M. J.-Y. Cavin, Municipal.
Il s'agit de dossiers importants et conséquents sur lequel le Conseil devra se prononcer.

➤ **Séance de présentation du fonctionnement des autorités communales**

Cette séance publique se tiendra le 11 novembre 2025, à 20h00, à la salle des Mariadoules, Aran.
Le groupe de travail, constitué des chefs-e de groupe des 5 partis et de M. Laurent Berthet, a tenu sa première séance le 12 juin 2025, avec M. J.-P. Haenni, Syndic, afin d'établir le programme.

Le Président ouvre la discussion sur ces divers points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas.

5. DÉPÔTS D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu une interpellation de M. G. Dana & consorts « Pour un don de la commune à Gaza »

Elle sera traitée au point 13.

6. PRÉAVIS 05/2025 - RAPPORT DE GESTION 2024

Chacun-e a reçu le rapport de gestion ainsi que la copie du rapport de la commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Pittet

La Cogest s'est réunie 12 fois entre le 4 novembre 2024 et le 2 juin 2025. Nous avons eu l'occasion de rencontrer Mme la Municipale, E. Marendaz Guignet et M. le Municipal, R. Bech. Nous avons été accompagnés par Mme S. Valenti, secrétaire municipale, et M. P. Jacquet, chef du service, assainissement et bâtiments. M. R. Bech, Municipal, a répondu à nos questions concernant son vaste dicastère, école, tourisme et culture et assainissement. Et dans la lignée des bâtiments scolaires, Mme la Municipale a répondu à nos questions concernant les bâtiments du patrimoine administratif. De plus nous avons rencontré la Municipalité in corpore pour des questions liées au rapport de gestion. Concernant le rapport de la commission de gestion, nous avons poursuivi notre mandat en vérifiant les exercices précédents. Les différentes questions ont été envoyées à l'avance à la Municipalité qui a pu nous répondre de manière constructive.

Dans le rapport, nos différentes remarques ou recommandations ont été mises en évidence afin d'assurer le suivi plus facilement.

Et finalement, il tient à remercier énormément les collègues de la Cogest pour leur travail sérieux, leur soutien du côté constructif de nos séances et de l'aspect non partisan de nos discussions.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité ainsi que les membres de l'administration pour leurs disponibilités et les renseignements apportés.

Eu égard à ce qui précède, la commission de gestion propose, M. le Président, Mmes et MM les conseillères et conseillers d'approuver le rapport de la Municipalité sur sa gestion en l'année 2024 tel qu'il nous est présenté.

Le Président :

Chacun-e a reçu par écrit la réponse de la Municipalité, sur les vœux et observations formulés par la commission de gestion.

Nous allons passer en revue le rapport de gestion 2024 dicastère par dicastère et en profiterons pour rappeler les observations et vœux dans les chapitres concernés. La municipalité se prononcera si elle le souhaite sur chaque observation et vœu et la discussion sera ouverte.

Comme le précise notre nouveau règlement à l'article 101, si la position de la Municipalité diffère avec celle de la Cogest, il y aura un vote pour maintenir ou pas le vœu.

Une fois tous les chapitres passés en revue nous voterons sur le préavis dans son ensemble.

Le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, **au moment de poser sa question, préciser la page et le paragraphe** auquel elle se rapporte.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 5 à 20

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES SOCIALES - p. 21 à 34

La discussion est ouverte.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Elle a une remarque sur la p. 32, au point 11.3.4 Aménagement de la Place de la gare. Notamment la fin du texte qui parle de l'engagement de la Municipalité et dans le rapport, on met que la Municipalité maintient son propre engagement pour financer un parc à caddy » or en fait, nous n'allons pas financer un parc à caddy, mais nous nous sommes engagés à mettre à disposition de CFF SA l'espace nécessaire à un parc à caddy dans le parking souterrain via une location ou une servitude d'usage. Le montant que demanderait la commune n'est pas défini à ce stade.

Elle aimerait qu'on modifie le rapport. Il n'a jamais été question de financer cette place de parc.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

ÉCOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT - p. 35 à 41

Le Président lit l'observation et le vœu de la Cogest :

Au chapitre 3. Écoles - p. 6 - 3.7 Accueil de jour (UAPE) - p. 8

Observation O/2025.5 - Possibilité de louer la salle des Ruvines

La CG exprime des réserves quant à l'impact de l'UAPE du foyer des Ruvines sur les possibilités de mettre en location la salle de gymnastique. Elle rappelle que cette salle est la plus grande de la commune et la seule à pouvoir accueillir des manifestations de plus de 250 personnes. Les coûts de rangement et de remise en place de la zone UAPE engendrent un surcoût que la commune prend en charge dès qu'une société locale a besoin de cette salle en raison de sa taille et rendent aussi difficile la location à l'extérieur.

La CG regrette que la commune doive se priver d'une source de revenus que pourraient représenter des locations plus fréquentes de cette salle et espère que la Municipalité pourra trouver une solution, soit pour amoindrir substantiellement ces coûts de manutention, soit pour relocaliser cette UAPE indépendamment des conclusions de l'étude conduite par le préavis 01/2025 - Infrastructures scolaires.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 3. Écoles - p.6 - 3.8 Transports scolaires - p. 9-10-11**Vœux V/2025.1 - Responsabilité communale sur le chemin de l'école**

La CG, se basant sur la LEO et la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du Député De Benedictis et consorts, a une interprétation assez rigoureuse des règles gérant la responsabilité des différents intervenant durant les phase de transport entre le domicile et l'école, notamment lors des temps d'attente entre deux transporteurs. La responsabilité incombant à la commune dans cet exemple, la CG invite la Municipalité à mettre en œuvre des mesures de surveillance ou de diminution drastique des temps d'attente dans les gares ainsi que dans les préaux jusqu'à/dès 5 minutes respectivement avant et après les cours, ceci afin de diminuer le risque d'accident ou d'incident. Elle suggère tout au moins d'intégrer cela lors du renouvellement des contrats de transport en 2026 par des accords de niveau de service.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 4. Tourisme et culture - p. 13 - 4.1.1 Déclaration de résidences secondaires - p. 14

Le Président lit l'observation de la Cogest :

O/2025.2 - Résidences secondaires

Le statut « résidence secondaire » est actuellement enregistré par la Commune à la suite d'une auto-déclaration non standardisée d'un propriétaire désirant s'établir en résidence secondaire. Le registre communal n'est ensuite plus mis à jour jusqu'à l'annonce du départ dudit propriétaire.

La CG exprime des réserves sur l'absence de formalisation de cette déclaration d'établissement en résidence secondaire, ainsi que sur le manque de contrôle et de mise à jour du registre concerné.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

Elle aimerait avoir un complément d'informations sur ce point.

M. Y. Sesseli, boursier :

Sur le statut résidence secondaire. Il y a un premier statut qui est celui qui s'inscrit au registre de la population, s'il passe plus de 90 jours dans la commune, il doit s'annoncer auprès de l'office de la population. Et puis autrement, pour ce qui est des propriétaires d'autres résidences secondaires, chaque année, finalement, on tient le registre qui est mis à jour chaque année et chaque personne qui s'est annoncée reçoit une facture pour la résidence secondaire et on lui demande, en général, de quelle gamme il s'agit, sa valeur fiscale et le nombre de jours qu'il a passé sur les lieux, avec un taux différencié selon le règlement sur la taxe de séjour, selon s'il passe plus ou moins de 60 jours. Et si la personne passe plus que 90 jours, en général, on transmet à l'office de la population qui lui envoie un petit courrier lui demandant de s'inscrire chez nous.

Mme N. Pfeiffer :

Donc c'est mis à jour chaque année

M. Y. Sesseli, boursier :

Oui. Où il rejoint la commission de gestion, en fait, ce sont des annonces volontaires au départ.

M. F. Pittet :

Il remercie le boursier d'avoir fait une synthèse très courte de ce qu'on a rapporté dans notre rapport de gestion, qui est la réponse du Municipal. Et puis ces informations étaient à disposition.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 4. Tourisme et culture - p. 13 - 4.2 Mobilité - p. 15-16

Le Président lit l'observation de la Cogest :

O/2025.3 - Stratégie concernant la mobilité des touristes - p. 16

La problématique des déplacements des touristes - qu'il s'agisse du comportement de certains piétons ou du volume de visiteurs motorisés - semble importante.

La CG note qu'il n'y a pas de stratégie spécifique à la gestion de ces flux dans le dicastère audité. La collaboration entre les dicastères du tourisme et de la mobilité semble donc essentielle et à maintenir pour la CG, notamment sur les points en lien avec le plan de législation et le PECC.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 5. Déchets - p. 18 - 5.4 Aspects qualitatifs - p. 19-20

Le Président lit le vœu de la Cogest :

V/2025.2 - Déchets verts

La CG estime que la solution Gastrovert Private pour la population résidente ne devrait pas être écartée par la Municipalité de sa réflexion sur la gestion des déchets.

Cette solution est mise place avec succès à Lutry par exemple mais également dans 41 autres communes de la région. La valorisation par méthanisation des déchets alimentaires crus et cuits permet selon le site de la Satom de diminuer le volume des sacs taxés d'environ 30%.

Les déchets alimentaires collectés permettent la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost utilisable dans l'agriculture.

La CG invite la Municipalité à étudier, dans le cadre de l'appel d'offre qui sera organisé d'ici fin 2026, les impacts financiers et organisationnels de la mise à disposition du service Gastrovert à la population de la commune de Bourg-en-Lavaux.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 6. Assainissement - p. 21 - 6.1 Réseaux d'eaux usées - p.21

Le Président lit l'observation de la Cogest :

O/2025.4 - Planification de l'entretien des infrastructures d'assainissement

La CG constate que la planification existante à ce jour repose essentiellement sur des interventions à court terme et en fonction des opportunités. Elle estime qu'une planification à moyen et long terme de l'entretien du réseau d'assainissement, afin d'envisager les travaux et l'investissement financier, devrait être envisagée

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

URBANISME, ÉNERGIE, DURABILITÉ, ET POLICE DES CONSTRUCTIONS - p. 47 à 61

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

SÉCURITÉ, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES - p. 62 à 80

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

DOMAINES ET VOIRIE - p. 81 à 93

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

PATRIMOINE BÂTI, BIBLIOTHÈQUE ET PAROISSES ET CULTES- p. 94 à 105

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ - p. 106 à 125

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

REMARQUES GÉNÉRALES DE LA COGEST SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ :

Au chapitre 11 Rapport de la Municipalité sur sa gestion - p. 30 - 11.4 Remarques générales - p. 32

Le Président lit les observations de la Cogest :

O/2025.1 - Communication de la Municipalité

La CG constate que la communication des informations issues des associations intercommunales au conseil communal de Bourg-en-Lavaux n'est pas toujours organisée de manière qui lui semble adéquate. Par exemple, la signature de la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires n'a été annoncée que par oral à travers un conseiller représentant Bourg-en-Lavaux à l'ASCL.

La CG exprime des réserves quant à l'emploi de cet unique moyen de communication lors de la signature d'une convention intercommunale qui impactera le budget, l'entretien de bâtiments, etc...

La CG estime qu'un tel objet aurait mérité, en plus de l'intervention du conseiller communal lors de la signature, une communication municipale écrite au conseil communal de Bourg-en-Lavaux, incluant le projet de texte de ladite convention, et cela avant même sa ratification.

De manière générale la CG rappelle que des prérogatives importantes sont déléguées aux associations intercommunales. Par souci de transparence et de respect des processus démocratiques, il est important que tant les conseillers communaux, que les municipaux y siégeant, se coordonnent pour informer au mieux le conseil des activités de ces associations en utilisant les outils à leur disposition. Ces outils sont les points « Rapports des représentants des associations intercommunales » et « Communications Municipales » des ordres du jour du conseil, ainsi que les communications municipales écrites et numérotées durant l'année.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

O/2025.7 - Site internet et dates de publication

Malgré la mise en service d'un nouveau site internet et des demandes réitérées, la CG constate que les dates de publication des annonces, communications et autres documents mis en ligne ne sont toujours pas visibles

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 11 Rapport de la Municipalité sur sa gestion - p. 30 - 11.5.2 Préavis 09/2024 - Etude pour rénovation du Carrousel - p. 33

Le Président lit l'observation :

O/2025.6 - Saisie d'opportunités en regard de l'endettement

À travers cet exemple du Carrousel, la CG observe que la Municipalité adopte une politique visant à optimiser l'usage de ses ressources interne pour le suivi de projets et saisit ainsi les opportunités d'avancer sur des projets moins prioritaires lorsque c'est possible.

En regard de cette politique, la CG souhaite attirer l'attention, tant de la Municipalité, que du Conseil Communal, sur les conséquences possibles d'une telle politique en regard de l'endettement de la commune et de sa marge d'autofinancement.

Elle invite les deux organes à la prudence quant à l'adoption de crédits d'étude ou de réalisation sur des projets moins prioritaire issue d'un plan d'investissement conséquent pour la planification financière de la commune.

La Municipalité s'est déterminée par son courrier du 11 juin 2025.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Au chapitre 12 Suivis des observations, vœux, demandes et recommandations - p. 34 12.2. Exercice 2023 - vœux V/2023.1 Occupation du domaine public - p. 36

Le Président lit la remarque :

La CG reprendra ce point dans le cadre de son rapport sur l'exercice 2025

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

12.2. Exercice 2023 - vœux V/2023.3 Plages - p. 37

Le Président lit la remarque :

La CG estime que la signalétique de la plage de Villette n'est pas clarifiée et rend les usagers perplexes.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le **rapport de gestion de la Cogest** dans son ensemble.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur **le rapport de gestion de la Municipalité** dans son ensemble.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 05/2025 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis no 05/2025 de la Municipalité du 28 avril 2025 ;

Où le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

7. PRÉAVIS 06/2025 - COMPTES 2024

Chacun-e a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2024, ainsi qu'une copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat

Il lit les conclusions, dont entre autres :

« Les comptes présentés par la Municipalité montrent que le budget des dépenses a globalement été tenu ; néanmoins la CoFin a pu constater qu'une marge de progression existait quant à la rigueur du suivi du budget, et notamment dans les demandes de crédits supplémentaires ou les communications envers le conseil communal. Pour cette raison, la CoFin a formulé le vœu 2025.1, rappelé ici :

Vœu 2025.1

La Commission des finances souhaite que la Municipalité établisse un processus normé (montant / pourcentage) de dépassement budgétaire, indiquant clairement dans quelles situations elle doit demander l'autorisation de la CoFin ou du Conseil communal relativement à un dépassement.

Consciente qu'elle n'a pas pu respecter le délai de 10 jours pour que la Municipalité donne réponse pour la séance du conseil du 23 juin, la CoFin ne s'attend pas à une réponse dans l'immédiat de la Municipalité, mais elle se réjouit d'avoir son retour lors d'une prochaine séance du Conseil Communal. »

Fort de ce qui précède, la commission des finance invite le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux à **accepter** le préavis 06/2025 tel que présenté.

Le Président :

Comme de coutume nous allons analyser cette brochure chapitre par chapitre. Une fois tous les chapitres passés en revue nous voterons sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2024, **il demande** à chaque intervenant de bien vouloir, **avant de poser sa question, préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte.**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 06/2025 - COMPTES 2024 - p. 5 à 21

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 22 à 29

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 30 à 32

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 33 à 54

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 55 à 67

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

Sans surprise, c'est à la p. 59 qu'il intervient, sur les déchets épars.

Donc à la lecture des comptes, on s'aperçoit d'un bénéfice d'environ CHF 45'000.-, p. 61, qui a été réalisé après celui de CHF 22'000.- en 2023. A cela s'ajoute l'apparition de déchets spéciaux, on apprécie le vocabulaire. Dans tous les cas ce ne sont pas des déchets verts. Pour CHF 20'000.-, ceux-ci ne sont pas répertoriés en 2022, 2023 et pas budgétés en 2024. Et « last but not least », les augmentations de charges de personnel interne de plus de CHF 27'000.-, soit 20% par rapport à 2022 avant la mise en place du nouveau règlement.

Tout ceci nous amènera à un bénéfice cumulé d'à peu près CHF 112'000.-.

Donc, sa question est simple : comptez-vous rembourser les usagers suite aux bénéfices réalisés en 2023 et 2024 ?

M. R. Bech, Municipal :

L'apparition du compte déchets spéciaux dans les comptes 2024 est due au fait à une erreur qu'on a tous faite, en particulier la Municipalité, bien évidemment, depuis de très nombreuses années, en ce sens que ces déchets spéciaux étaient précédemment répertoriés dans les déchets de voirie qui n'ont pas à être financés par les taxes et les autres revenus, alors que ces déchets spéciaux sont en réalité des déchets produits par les habitants et les entreprises. Donc, ces déchets spéciaux, en fait, sont des déchets qui doivent être couverts et financés par des taxes, des revenus et d'autres gains éventuels. Donc le bénéfice de 2023, c'était un faux bénéfice, et qui comprend les déchets spéciaux en voirie alors qu'ils auraient dû grever le compte des déchets urbains.

Et puis pour le bénéfice 2024, l'exercice budgétaire est toujours un exercice extrêmement difficile et si un jour, une fois, on a la chance de pouvoir comptabiliser, respectivement boucler les comptes exactement comme le budget l'aura prévu, il pense que c'est quelque chose qu'on pourra fêter dans le monde entier, parce que c'est évidemment tout-à-fait impossible.

Pour revenir à ce bénéfice 2024. L'exercice, comme dit, on peut avoir une année des bénéfices, une année des pertes, c'est aussi tout-à-fait possible. La pratique et les autorités de surveillance nous

disent effectivement que s'il y a un excédent qui se répète, sur environ 3 ou 5 ans, pour cette année, les autorités de surveillance divergent un petit peu sur les périodes sur lesquelles on doit examiner, le cas échéant, les résultats. Et effectivement si les résultats bénéficiaires perdurent, alors on doit corriger la situation, en ce sens, qu'on peut imaginer utiliser les excédents soit pour des amortissements, soit pour des investissements complémentaires nécessaires, soit effectivement aussi pour une possibilité de réduire le montant des taxes, puisque pour les taxes, on a le règlement qui nous permet une fourchette plus basse, une fourchette plus haute.

Donc, en l'état, on n'a pas à intervenir selon nous, puisqu'on doit quand même voir sur une période un tout petit peu plus longue, s'il y a une tendance marquée en bénéfice ou pas. Et le moment venu, si ce bénéfice est constant, la Municipalité prendra des mesures pour rebondir.

Mme J. Potin :

P. 55 - 410 Bureau Technique - Compte 410.390.100 - Imputation interne - Charge personnel
Budgété CHF 235'500.-, charges CHF 325'984.-. Est-ce qu'on peut expliquer cette différence d'env. CHF 100'000.- en charge du personnel ?

M. Y. Sesseli, boursier :

Il s'agit d'imputation interne. Très clairement, à la p. 22, globalement la commune est dans le budget par rapport aux charges globales des salaires. Il s'avère que, suite à quelques besoins, la Municipalité a décidé de créer et de renforcer le service urbanisme et durabilité en cours d'année 2024, et il y a eu donc des charges supplémentaires dans ce compte qui sont compensées par des endroits où nous avons reporté à des délais supérieurs pour l'engagement des personnes qui étaient prévues au cours de l'année 2026.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES - p. 68 à 70

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

Une petite coquille s'est glissée, plutôt une mauvaise compréhension de la Cofin, s'est glissée dans leur rapport. Il veut juste corriger, à la page 7, on a mentionné que « *les frais de constats de décès (640.318.900) sont en dépassement d'environ CHF 9'000.-. Une partie de ces frais sont néanmoins refacturés à des tiers (640.435.600) pour tous les décès survenus à l'hôpital de Lavaux et sont ensuite refacturés aux familles* ». En fait ce n'est pas refacturé aux familles mais à la commune du dernier domicile de la personne décédée.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 71 à 73

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 74 à 75

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 76 à 80

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 81

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES D'ENTRETIEN IMMOBILIER - p. 82 à 87

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE COMPTABLE - p. 88 à 89

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

TABLEAU DE RESULTAT - p. 90 à 91

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

BILAN au 31 décembre 2024 - p. 92 à 94

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

INVENTAIRE DES TITRES, TABLEAU DES INVESTISSEMENTS, TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX, PATRIMOINE COMMUNAL - p. 95 à 110

La discussion est ouverte.

M. B. Rufi :

Il y a une petite coquille à la p 100 - Tableau des investissements 2024 détaillé, dans le sous-total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif. C'est un élément qu'il a constaté et qu'il a éclairci avec le boursier. Le total n'est pas de CHF 2'530'004.00 et puis il ressort du rapport sur les comptes, mais de CHF 2'238'868.35 et que cela ressort également des charges à la p. 88.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES- p. 111 à 134

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer **de façon globale sur les comptes 2024**.

La discussion est ouverte

M. L. Berthet :

Il intervient ici en son propre nom, mais aussi au nom du groupe PLR ICD, qui partage ses inquiétudes dans sa grande majorité.

Résultat de l'exercice 2024 : déficit de CHF 845'211.- C'est mieux que le budget, clairement mieux même, mais c'est un déficit malgré tout conséquent ! Une telle perte n'est pas trop grave si elle reste ponctuelle, mais cela deviendra problématique si elle devait se pérenniser.

Il constate, en page 12 du présent préavis, que l'amortissement de la dette est passé de CHF 2'280'000.- en 2020 à CHF 3'210'000.- en 2024, soit une augmentation d'1 million en 4 ans ! Il remarque que sans cette augmentation liée à l'endettement, nos comptes 2024 seraient bénéficiaires.

Personnellement, il ne peut se montrer satisfait et serein pour notre commune avec un tel déficit. Mais au fond ce qui l'interpelle tout particulièrement, c'est notre marge d'autofinancement : CHF 2'240'000.-, 2,5 millions en arrondissant, c'est donc la somme que nous pouvons investir annuellement sans recourir à l'emprunt. Hors en 2024, nous avons investi pour 7,5 millions et donc contracté des emprunts pour près de 5 millions.

Pour 2025, il ne connaît pas encore le montant de la marge d'autofinancement, mais il part du principe qu'il sera semblable à 2024. Nous sommes fin juin, donc à mi-parcours de l'exercice 2025. Lors du Conseil du 5 mai, nous avons validé des préavis pour un total de CHF 798'000.- . Aujourd'hui, en retranchant les montants qui seront refinancés par des tiers pour la place de la Gare, nous allons peut-être approuver CHF 8'485'000.- de nouveaux investissements.

L'année n'est pas terminée et il imagine que de nouveaux préavis nous serons soumis - ce qui est bien entendu souhaitable pour la vie de notre commune - mais force est de constater qu'à peine arrivés au milieu de l'exercice 2025, nous avons potentiellement dépassé notre marge d'autofinancement de 6,5 millions. Et ceci sans tenir compte des investissements liés aux crédits d'étude qui nous sont soumis, qui représentent près de 4 Mio.

Mesdames, Messieurs, comment allons-nous faire pour subvenir aux besoins de notre commune ces prochaines années, si nous continuons à nous endetter de la sorte ?

En conséquence - au nom du groupe PLR-ICD – il invite la Municipalité à nous présenter des budgets plus équilibrés pour les prochains exercices et surtout à revenir à une politique d'investissements raisonnables et en accord avec les moyens de notre commune.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 06/2025 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 06/2025 de la Municipalité du 5 mai 2025;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver les comptes 2024 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

8. PRÉAVIS 03/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX COMMUNAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AINSI QUE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À DISTANCE POUR LE BOURG DE GRANDVAUX

Le Président :

Ce préavis a été présenté à la séance du Conseil communal du 5 mai 2025 et il a été décidé que :
« Suite aux discussions et à la position de la Municipalité, selon l'art. 76, le vote du préavis 03/2025 est reporté au prochain conseil, soit le 23 juin 2025. ».

Entretemps, compte tenu des informations reçues de la Municipalité, les commissions ont établi des rapports complémentaires.

Par conséquent, nous reprenons les débats.

Vous avez toutes et tous reçu copies des rapports **complémentaires** des commissions des finances et ad hoc. Il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président prie M. Christian Currat, rapporteur de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport complémentaire.

M. Ch. Currat :

Pour rappel : il y a deux éléments dans le préavis proposé : la rénovation des conduites du bourg - la Cofin a déjà expliqué y être favorable au précédent conseil - et la création d'un CAD avec les sondes Concernant le CAD :

Comme vous avez pu le lire dans notre rapport, et il ne va pas y revenir, nous avons pu poursuivre l'examen de ce projet, et nous entretenir à nouveau avec le Municipal, mais aussi avec l'ingénieur en charge.

Nous remercions ceux-ci de leur disponibilité et de leur ouverture face à nos questions. Le sujet est technique et nous ne sommes pas des spécialistes.

Nous avons principalement regardé :

- Les risques financiers (par rapport au rôle producteur d'énergie mais aussi découlant d'éventuels pannes et problèmes techniques)
Nous relevons à ce sujet que le coût en électricité pour le producteur est relativement faible, que le risque financier non technique principal est lié à une évolution des taux directeurs et surtout que la couverture des coûts tant de construction que de fonctionnement devront être couverts par les clients qui achèteront les kWh sur les 50 ans à venir. Donc, là c'est quand même important par rapport à l'investissement, par rapport à notre commune, sachant qu'on est sur quelque chose de couvert.
- Techniquement : le CAD serait composé des mêmes tuyaux que les réseaux d'eau potable et la pose des sondes géothermiques devrait faire l'objet d'un contrat avec l'installateur sur la base d'un coût fixé. Ce ne seront pas les services de notre commune qui interviendront en cas de panne car le projet prévoit dans les coûts la délégation de cela à une entreprise spécialisée.
- En parlant d'opportunité se pose toutefois la question du nombre restreint de propriétaires qui, à court terme du moins, semblent vouloir participer au projet et des travaux d'assainissement nécessaires à effectuer par ceux-ci pour bénéficier pleinement du CAD. Ces questions sont pertinentes et méritent réflexion. Pour aboutir à sa proposition, la Cofin relève avant tout que l'entière couverture des coûts de cet investissement (construction et fonctionnement) sera pris en charge par les utilisateurs (dont la commune il est vrai pour quelques-uns de ses bâtiments qui pourraient être reliés à Grandvaux). Elle relève aussi la gestion des risques telle qu'expliquée précédemment et plus en détail dans son rapport.

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 03/2025 tel que présenté.

Le Président :

Nous avons reçu 2 rapports complémentaires de la commission ad hoc, un majoritaire et un minoritaire.

Il prie M. Marc Silverstein, rapporteur de la commission ad hoc **majoritaire** de bien vouloir lire les conclusions de son rapport complémentaire.

M. M. Silverstein :

Il se réfère à leur rapport, lit les conclusions de son rapport complémentaire et propose, à la majorité de ses membres, **d'amender** le préavis 03/2025 comme suit :

Amendement : Ajout du point 3 :

3. de demander à la Municipalité de porter la plus grande attention à la finalisation du plan de financement à long terme du CAD et à l'élaboration des contrats avec les propriétaires privés afin que la Commune puisse garantir que les investissements, qu'elle aura consentis pour le CAD, seront amortis dans le délai prévu (50 ans), sans subventionner le coût du KWh vendu aux propriétaires par un moyen non prévu dans le plan de financement.

Le Président prie M. Jacques Joly, rapporteur de la commission ad hoc **minoritaire** de bien vouloir lire les conclusions de son rapport complémentaire.

M. J. Joly :

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc minoritaire, signée par M. P. Vionnet et lui-même. Il lit les conclusions de leur rapport :

En conclusion, tout en reconnaissant les efforts de la majorité de la commission, nous membres de la minorité, exprimons notre désaccord à la position adoptée concernant le préavis 03/2025 - Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement (Montant : CHF 3'282'500.-) ainsi que pour la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux (Montant : CHF 3'102'500.-).

Nous estimons que le système de chauffage à distance n'a aucune chance de voir le jour sans les travaux indispensables pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La réalisation simultanée des deux projets ne constitue pas une urgence (sauf pour la ruelle de l'église) et **nous recommandons de ne pas aller de l'avant avec ce projet dans sa forme actuelle**. Il serait plus judicieux d'attendre un cadre légal stabilisé, de travailler en partenariat et d'avoir plus d'adhérence des propriétaires avant de réaliser cet investissement.

Nous espérons que nos arguments seront pris en compte pour une meilleure prise de position.

La discussion est ouverte.

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

La Municipalité considère que l'amendement proposé par la commission ad hoc majoritaire ne semble peu voire pas du tout recevable en l'état, mais qu'elle comprend son texte. Et puis de toute façon, elle va, si vous acceptez ce préavis, travailler dans le sens de l'amendement qui est proposé. Donc, on va plutôt le considérer probablement comme un postulat ou comme un vœu, et puis travailler vraiment dans le sens qui est proposé.

Mais à notre avis, cet amendement n'est pas recevable comme ça. Dans le fond, ça ne change strictement rien puisqu'on va le faire comme c'est demandé selon cet amendement.

C'est juste pour faire un peu de formalisme.

M. B. Ruffi :

Il attire l'attention sur quelques éléments importants face à cet investissement qui nous est soumis, qui, il le rappelle, représente un montant de CHF 6'385'000.-.

S'agit-il d'un investissement urgent et indispensable actuellement ? La réponse est sans aucun doute NON. Seul une conduite d'eau sur une petite distance nécessite son remplacement, le reste n'ayant aucun degré d'urgence.

Les habitants de Grandvaux qui sont concernés par ce projet de chauffage à distance adhèrent-ils à ce projet ? Pour l'essentiel, on peut sans aucun doute répondre NON.

Connait-on le nombre de propriétaires qui se sont engagés juridiquement pour un raccordement au CAD ? Il croit ne pas se tromper en répondant NON.

Aujourd'hui, on nous soumet des préavis pour des investissements qui vont approcher les CHF 9'600'000.- sachant que les projets d'études finissent en principe par la réalisation de ceux-ci. En

mai dernier, nous avons déjà accepté pour CHF 4'100'000.- d'investissements, ce qui fait qu'en acceptant ce préavis, nous nous engageons pour CHF 13'700'000.- de dépenses alors que notre marge d'autofinancement se situe en moyenne autour de CHF 2'300'000.- au cours de ces 7 dernières années (sans le produit de la vente des terrains de la place de la Gare). Et nous sommes qu'en milieu d'année. Il aimerait juste encore vous informer d'un ratio qui parle de lui-même : à fin 2024, nos dettes totales représentaient un montant de CHF 9'939.- par habitant contre une moyenne pour l'ensemble des communes vaudoises de CHF 5'759.- sans Lausanne.

En acceptant aujourd'hui les préavis qui nous sont soumis et en tenant compte de ceux que nous avons accepté en mai 2025, nous nous engageons à augmenter notre endettement de plus de CHF 11'000'000.-, ce qui représente un montant d'environ CHF 2'000.- par habitant. Nous serions donc à un endettement de l'ordre de CHF 12'000.- par habitant. Et qu'est-ce qu'il adviendra avec les investissements qui vont encore nous être soumis, dont notamment les écoles.

En conclusion, compte tenu des 3 réponses négatives qu'il a évoquées au début de son intervention et des conséquences financières liées à un tel investissement, il invite le Conseil à faire preuve de responsabilité et de refuser ce préavis.

M. L. Gfeller :

Au regard : des rapports complémentaires des commissions et échanges de ce soir, des différents retours des habitants du bourg de Grandvaux et des préoccupations du groupe PLR et indépendants de droite à l'égard de nos finances communales, le groupe PLR et indépendants de droite souhaite déposer l'amendement suivant aux conclusions du préavis 03/2025 :

Amendement :

La réalisation du chauffage à distance du bourg de Grandvaux est conditionnée aux points suivants :

- 50% de la consommation d'énergie calculée nécessaire lors de l'installation initiale du CAD doit provenir de bâtiments d'autres propriétaires que la Commune de Bourg-en-Lavaux ;
- la neutralité financière dudit investissement, c'est-à-dire les coûts d'investissement et d'exploitation relatifs au CAD du bourg de Grandvaux, sont entièrement couverts par les propriétaires des bâtiments ayant souscrit au CAD.

M. L. Gfeller le transmet au Président.

Mme E. Potterat :

Elle comprend les craintes et inquiétudes exprimées par ces incertaines certitudes de ce projet, mais il s'agit aujourd'hui, pour elle, de donner aux habitants de Grandvaux une chance de sortir des énergies fossiles. C'est le moment aujourd'hui de prendre une décision courageuse pour les générations futures, pour ne pas qu'ils nous disent : « vous aviez toutes les cartes en main, vous saviez, vous pouviez et vous n'avez rien fait ! »

M. G. Gillabert :

Il profite de l'opportunité donnée par la discussion sur le préavis pour rappeler ici la position du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s.

La réalisation simultanée des deux projets (eau potable et assainissement + chauffage à distance) constitue une opportunité unique pour réaliser un système de production d'énergie de chauffage renouvelable, on l'a dit.

Face à une transition énergétique nécessaire qui a un coût, cette opportunité présente des avantages d'efficacité en termes économiques, avec des économies majeures en termes de travaux de génie civile.

Et face aux enjeux liés aux changements climatiques, cette production d'énergie renouvelable est d'une importance capitale.

De tels projets sont une vraie contribution de la commune et d'une partie de ses habitants à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Et sans cela, les émissions de la commune continuent à croître ! De plus, les énergies renouvelables améliorent la qualité de l'air, en comparaison des combustibles fossiles qui impactent la santé publique.

En contribuant à réduire notre dépendance aux énergies fossiles, cela contribue aussi à notre sécurité énergétique, un fait non négligeable avec la période de grands troubles géopolitiques que nous vivons. En résumé, en offrant des avantages sur les plans environnementaux, sociaux, mais aussi économiques, le projet est absolument judicieux pour un avenir énergétique durable.

Mme V. Hill :

Juste un point qui a été relevé dans un des documents reçus. Sauf erreur, en 2050, la Confédération estime que les besoins de refroidissement seront équivalents au besoin du chauffage. Et puis, ce projet a quand même l'avantage d'offrir une solution de refroidissement. On voit que les températures, qu'il y a aujourd'hui surtout dans un bourg comme Grandvaux qui est très très minéral, grimpent très vite. On peut avoir jusqu'à 10° de plus que dans un environnement qui est moins minéral.

Elle pense que cet aspect de refroidissement sera aussi extrêmement précieux à l'avenir. Le chauffage au solaire ne le propose pas.

M. P.-A. Fontannaz :

Il veut juste préciser à Mme V. Hill, que le refroidissement des pompes à chaleur oui, mais dans la mesure où c'est des chauffages au sol. Il vient d'installer une pompe à chaleur dans sa maison. On lui a clairement dit : si vous voulez avoir des radiateurs qui condensent toute l'année, ça ne va pas fonctionner. Donc, il doute que toutes les maisons anciennes avec de magnifiques parquets à Grandvaux, décident de démonter leur parquet pour faire le chauffage au sol, pour garder quelques degrés sachant que les radiateurs muraux vont condenser et seront inutilisables.

Ensuite 2^{ème} point, il aimerait bien savoir, parce que l'utopie est une bonne chose, le réalisme financier est une autre chose, et il aimerait juste revenir sur les différentes discussions qu'on a eues à propos de l'engagement définitif des personnes qui désirent avoir une pompe à chaleur dans leur maison dans le CAD du projet de Grandvaux. Beaucoup d'habitants ont un certain âge, malgré ce qu'on a dit la dernière fois, les banques ne vont pas leur prêter. Il a 75 ans, il a dû se battre pour avoir des fonds, alors, ceux qui n'ont pas trop d'argent, il doute que les banques leur prêtent. Et c'est environ CHF 100'000.- minimum par maison, comme intervention, avec l'assainissement thermique aussi.

Réfléchissez avant de vous lancer ! Si les propriétaires sont tous d'accord, avancez parce que c'est le futur. Mais comme ces gens ne sont pas d'accord, on ne peut pas les mettre dans les dettes et le projet va coûter à la commune, parce qu'il n'y aura pas assez de gens qui vont y adhérer.

M. N. Potterat :

Il y a eu ce soir plusieurs personnes qui ont exprimé leurs préoccupations sur l'endettement de la commune généré par les nombreux investissements. C'est une préoccupation que la CoFin a aussi partagée à plusieurs reprises. Il tient juste aussi à rappeler qu'il faut néanmoins faire la part des choses. Il y a certains investissements qui sont de nature financière et qui devraient s'autofinancer et d'autres qui sont des investissements de nature administrative qui sont financés par le ménage courant et donc par la marge d'autofinancement. Le nouveau plan comptable MCH2 devrait permettre de faire encore mieux la distinction. Il faut ainsi faire la part des choses.

Ça ne veut pas dire qu'il faut accepter ce préavis parce qu'il y a simplement un rendement financier, mais ce type d'investissement ne rend pas nécessairement moins bonne la situation financière, il peut même améliorer la situation financière de la commune.

M. B. Rufi :

Il a bien entendu le discours de ses collègues de tendance plutôt verte. C'est des discours politiques qu'on entend un petit peu partout pour nous faire peur.

Sur les 14 habitants qui ont été cités, mais qui n'ont pas pris d'engagement, il le répète, il y en a bien qui sont revenus sur cet engagement théorique. Est-ce que ces 14 personnes, qui éventuellement vont accepter le CAD, vont influencer notre environnement ?

Ça c'est la première question.

La 2^{ème} question qui se pose. Il ne sait pas si vous vous souvenez, il y a 50 ans environ, on prônait le chauffage électrique. Il fallait absolument installer le chauffage électrique. Et puis la technologie a évolué. Aujourd'hui, on interdit le chauffage électrique !

Vous ne croyez pas que la technologie qui nous est connue aujourd'hui et qui évolue très rapidement au niveau des pompes à chaleur, au niveau de différents éléments liés au chauffage propre, cette technologie évolue très rapidement. Encore une chose, on dit partout, à la commission des finances, dans le rapport sur les comptes, qu'on doit prioriser les investissements, faire attention, et investir uniquement dans ce qui est nécessaire et indispensable. Et bien aujourd'hui, cet investissement est un investissement qui n'est pas nécessaire, que ce soit pour les réseaux d'eau non urgents, que ce soit pour le chauffage à distance. Dès lors, réfléchissez chers collègues, on aura un endettement de 13 Mio lorsque qu'on aura voté cet investissement pour une marge d'autofinancement de 1 Mio. Est-ce que c'est raisonnable et puis les écoles, ça va représenter combien, il ne va pas donner de chiffres. Donc on va dans une situation qui va au mur avec ces décisions.

Aujourd'hui, ce n'est pas nécessaire de procéder à cet investissement. Ecologiquement parlant, ça va encore évoluer !

Mme N. Pfeiffer :

Des discours qui font peur, bien sûr. Elle vient d'en entendre un.

Elle aimerait saluer ici le travail de la Municipalité qui a fait un énorme travail pour monter ce projet et elle le fait pour le bien commun. On essaye de faire quelque chose pour les habitants de Grandvaux, pour un village qui est difficile, où les maisons sont serrées, où ces gens, dans 15 ans quand on aura des lois qui interdisent les énergies fossiles, auront des maisons qui se dévalueront, ou alors, ils devront de toute façon les isoler, ils devront de toute façon faire quelque chose. Et qu'est-ce qu'ils feront, et à ce moment-là, ils diront qu'on leur aura lâché la main.

Elle croit que c'est vraiment un projet pour les gens de notre bourg et pour l'avenir. Elle y croit !

Mme J. Potin :

C'est bien gentil de nous accrocher les mains et de nous obliger à faire cela, mais les habitants n'ont pas les moyens. Alors, peut-être que dans 15 ans, vous allez nous obliger de vendre nos maisons à perte et vous allez voir partir des tas de gens au village de Grandvaux. On vous dira merci.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Il passe au vote **l'amendement** de la commission ad hoc majoritaire :

Ajout du point 3. aux conclusions :

3. de demander à la Municipalité de porter la plus grande attention à la finalisation du plan de financement à long terme du CAD et à l'élaboration des contrats avec les propriétaires privés afin que la Commune puisse garantir que les investissements, qu'elle aura consentis pour le CAD, seront amortis dans le délai prévu (50 ans), sans subventionner le coût du KWh vendu aux propriétaires par un moyen non prévu dans le plan de financement.

C'est **accepté** par 23 voix pour, 11 contre et 17 abstentions.

Le Président passe au vote **l'amendement**, transmis ce jour, de M. L. Gfeller :

Ajout du point 4. aux conclusions :

4. La réalisation du chauffage à distance du bourg de Grandvaux est conditionnée aux points suivants:
- 50% de la consommation d'énergie calculée nécessaire lors de l'installation initiale du CAD doit provenir de bâtiments d'autres propriétaires que la Commune de Bourg-en-Lavaux ;
 - la neutralité financière dudit investissement, c'est-à-dire les coûts d'investissement et d'exploitation relatifs au CAD du bourg de Grandvaux, sont entièrement couverts par les propriétaires des bâtiments ayant souscrit au CAD.

C'est **refusé** par 27 voix contre, 17 pour et 7 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 03/2025 tel qu'**amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 03/2025 de la Municipalité du 17 mars 2025 ;

Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 34 voix pour, 12 contre et 5 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'282'500.- ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser un réseau de chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'102'500.- ;
3. **de demander** à la Municipalité de porter la plus grande attention à la finalisation du plan de financement à long terme du CAD et à l'élaboration des contrats avec les propriétaires privés afin que la Commune puisse garantir que les investissements, qu'elle aura consentis pour le CAD, seront amortis dans le délai prévu (50 ans), sans subventionner le coût du KWh vendu aux propriétaires par un moyen non prévu dans le plan de financement.
4. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Acclamations

9. PRÉAVIS 07/2025 - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE COURSEBOUX À CULLY : ADOPTION DU PROJET ET OCTROI D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE - PRISE D'ACTE DES RÉPONSES AUX OBSERVATIONS SUSCITÉES PAR LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission thématique PPA Gare-commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Jérôme Gygax, rapporteur de la commission thématique PPA Gare-commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. J. Gygax :

Il lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, en accord avec la commission des finances, **d'accepter** le préavis 07/2025 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme J. Potin :

Le chapitre 5. du préavis en page 3 annonce une structure de type pergola sur l'édicule abritant l'accès piétonnier au parking. Structures et plantations prévues pour un montant CHF 145'000.-. On parle d'économie. Elle relève que cet édicule à la forme d'un cube comme les immeubles dans son environnement qui ont une forme parallélépipède et qui ne sont pas recouverts de végétation. Il s'inscrit donc parfaitement dans son environnement.

Il lui semble que nous pourrions envisager une solution moins onéreuse tout simplement en plantant au pied dudit cube, le long des 3 ou 4 côtés, du lierre ou toute plante grimpante qui s'accroche naturellement au mur. Au moins le cube en serait recouvert. On pourrait éventuellement aussi tout simplement le peindre d'une ou 2 couleurs. Cette dépense interviendrait alors dans les divers et imprévus qui sont mis dans le préavis.

Elle aimerait soulever la question si l'on peut retirer ce montant du coût de l'aménagement ?

Elle soulève donc la discussion et est prête à présenter un amendement s'il fallait réduire de CHF 145'000.- cette dépense.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Effectivement, nous avons essayé de créer une structure puisque tout le monde nous réclame que cet espace, qui est très très minéral aujourd'hui, le soit moins. Et donc, nous avons imaginé cet espace qui donnerait une sortie abritée aux piétons.

Les coûts sont les suivants, pour pouvoir planter autour de l'édicule, les CFF ayant quand même goudronné, bien que nous ayons demandé de nous laisser de l'espace, nous avons à peu près CHF 40'000.- de génie civil pour faire autour, que nous plantions du houblon ou du lierre ou n'importe quoi. Donc ça c'est une des parties des coûts. Et ensuite, nous avons le coût de la structure en serrurerie qui est d'environ CHF 35'000.-, plus les plantations et les différents frais qui vont autour avec vraiment le souhait de mettre le plus de végétation possible. Il y a aussi des plantations sur le toit, parce que la dalle est prévue, et on va l'aménager pour mettre de la végétation.

M. J. Berthet :

Une question complémentaire à Mme Marendaz. Les CFF qui l'ont recouvert malgré que vous leur ayez demandé de ne pas le faire. Est-ce qu'ils ne pourraient pas contribuer à l'investissement.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Oui, nous leur avons demandé, oui nous négocions, mais pour le moment, nous n'avons aucune garantie de leur part. Et nous sommes naturellement chez eux.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 07/2025 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 07/2025 de la Municipalité du 12 mai 2025 ;

Où le rapport des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 48 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

1. **d'adopter** le projet et octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'460'000.-TTC pour l'aménagement complet du chemin de Courseboux ;
2. **de prendre acte** des réponses de la Municipalité aux observations et remarques ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

**10. PRÉAVIS 08/2025 - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE FRANÇOISE FONJALLAZ, GARE DE CULLY :
ADOPTION DU PROJET ET DE LA RÉPONSE À L'OPPOSITION SUSCITÉE PAR L'ENQUÊTE
PUBLIQUE AINSI QUE PRISE D'ACTE DES RÉPONSES AUX OBSERVATIONS - OCTROI D'UN
CRÉDIT D'OUVRAGE**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission thématique PPA Gare-commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Charles-Henri Duboux, rapporteur de la commission thématique PPA Gare de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Ch.-H. Duboux :

Il se réfère à leur rapport. Entre autres, il y a eu une petite divergence dans la commission sur la dénomination, soit place Françoise Fonjallaz, soit place de la Gare. On a même mis une question, que ce serait peut-être le Conseil qui pourrait trancher ceci, même si on sait que finalement c'est de la compétence de la Municipalité.

Il lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, en accord avec la commission des finances **d'accepter** le préavis 08/2025 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Elle donne une information sur le point 2 de l'opposition à ce projet qui avait été formulée. Nous avons ouvert une démarche auprès du voyer cantonal pour savoir comment nous pourrions, au fond, installer des bandes rétractables, si vraiment l'aspect sécuritaire devenait grave. En fait, nous avons été sensibles à l'argument de l'opposant qui dit que « par son expérience sur le site, il voit des voitures monter à contre-sens ».

Alors, entre les avis sécuritaires et l'ingénieur qui nous disait « non, ce sera très dissuasif, aucune voiture ne viendra », nous avons tout de même regardé si nous pouvions prévoir en sous-sol l'amenée électrique et les dispositifs pour mettre les bandes rétractables, comme cela, s'il y a vraiment nécessité, on met le système en service. Le voyer cantonal nous a répondu qu'il n'y aura pas besoin de faire une enquête complémentaire dans ce cas-là. Ce qui naturellement simplifie énormément les choses dans le cadre d'une procédure énorme comme on l'a dit.

Voilà, pour votre information sur ce point de l'opposant.

Après, nous avons, comme M. Ch.-H. Duboux l'a bien mentionné, le nom de la place qui est une compétence de la Municipalité. Nous avons toutefois bien entendu toutes les réticences, les questionnements qui peuvent se poser. Alors, nulle envie de la part de la Municipalité de débaptiser la place. Elle restera bien place de la Gare et elle aura comme deuxième nom Françoise Fonjallaz.

Après, ce sera sur la même plaque et on lui a demandé que ce soit une calligraphie plus petite pour Françoise Fonjallaz (*réactions hou hou*). Elle a répondu qu'à ce stade, nous voulons faire une plaque qui soit correcte, si déjà nous donnons un nom à cet endroit. Donc, elle ne peut pas garantir que si elle fait le haut en police 16, que le dessous sera en 14 ou 12. C'est un travail technique et elle aimerait laisser faire ceux qui ont l'habitude de réaliser des plaques pour les espaces publics.

Mme E. Potterat :

Elle salue le travail effectué pour cette place de la Gare et le chemin de Courseboux.

Elle a une première question sur la dénomination du chemin qui s'appellera ch. **de** Courseboux ou ch. **des** Courseboux, comme il s'appelle plus loin sur le chemin AF.

Et sa deuxième, interpellation, elle en a déjà parlé à Mme la Municipale, mais elle souhaiterait exprimer le souhait d'avoir un chemin piétonnier clair et sûr pour les enfants qui empruntent cette place et ce chemin parfois 4x par jour et étant donné, qu'il n'y a plus de passage piéton, que l'attention particulière soit apportée à cela. Elle lui a répondu qu'elle allait garder ça ouvert.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Elle croit que ça s'appelle chemin des Courseboux, mais elle a le sentiment qu'on avait demandé, à l'Office Fédéral de l'Information du Territoire, le chemin de Courseboux. Donc, elle doit aller le vérifier, voire le corriger.

Et puis ce qui est des piétons, que ce soit des enfants ou des personnes à mobilité réduite, il y a, vu la configuration de la place de la Gare, des difficultés à pouvoir tout arranger dans ce petit périmètre. Il y a quelques angles morts qui posent problèmes et 2 marches que nous essayerons de supprimer. On y travaille.

Donc, pour ces questions-là, ce que nous allons faire, d'ailleurs en lien directement en général avec l'Association des parents d'élèves, est que nous essayerons, dès le système mis en place et toute la place de la Gare réalisée, de voir si nous devons, pouvons, où dessiner les fameuses lignes prioritaires dans le territoire, parce qu'en fait une zone 20 n'aura pas un vrai trottoir différencié en hauteur sur le reste de la chaussée.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote le préavis 08/2025 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N°08/2025 de la Municipalité du 12 mai 2025 ;

Où le rapport des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour et 1 abstention

1. d'adopter le projet d'aménagement de la place Françoise Fonjallaz selon les plans soumis à l'enquête publique du 26 mars 2025 au 24 avril 2025 ;
2. de lever l'opposition formulée lors de l'enquête publique et adopter la réponse de la Municipalité telle que proposée dans le présent préavis ;
3. de prendre acte des réponses de la Municipalité aux observations et remarques ;
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'000'000.-TTC pour l'aménagement de la place Françoise Fonjallaz à la gare de Cully ;

5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

11. PRÉAVIS 09/2025 - IMMEUBLE GRAND'RUE 1 À GRANVAUX - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, LA CRÉATION D'UN APPARTEMENT, DE WC MIXTES ET D'UN ESPACE KITCHENETTE AU 1^{ER} ÉTAGE ET TRANSFORMATION DU SOUS-SOL POUR RECEVOIR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU FUTUR CHAUFFAGE À DISTANCE OU D'UNE CENTRALE DE CHAUFFE

Chacun-e a reçu copie des rapports des commissions des finances et ad hoc. Il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le rapport de la commission ad hoc, si souhaité, peut être relu, puisqu'il a été modifié et renvoyé ce jour-même. Non

Le Président prie M. Christian Currat, rapporteur de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il se réfère au rapport, lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, **d'accepter** le préavis 09/2025 tel que présenté.

Le Président prie Mme Annigna Gerig, rapportrice de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Gerig :

D'abord, elle déclare ses intérêts : intendante de la Maison Buttin-de-Loès, à Grandvaux.

Puis, elle se réfère au rapport, lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, **d'amender** le préavis 09/2025, comme suit :

Amendement au point 1. - Ajout énergétique....

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant CHF 120'000.- TTC pour la rénovation **énergétique** et transformation de l'immeuble sis Grand'Rue à Grandvaux

La discussion est ouverte.

M. M. Cardinaux :

Ayant participé à cet appel d'offres, il déclare ses intérêts, évidemment, bien que son offre ait été exclue par la Municipalité, il se doit de se récuser. Il ne participera pas aux débats.

Mme D. Blailé-Riccard :

Par souci de transparence, elle informe qu'elle pratique le yoga auprès de Tila Yoga qui occupe actuellement les locaux au 1^{er} étage de la Grand Rue 1, et qu'elle a également signé la lettre ouverte qui a été adressée aux conseillers communaux.

C'est en qualité d'habitante du village de Grandvaux qu'elle tient à souligner et à soutenir les 2 propositions qui ont été formulées par la commission ad hoc dans son rapport et qui vise à la conservation de l'ancien caveau des vigneron et au maintien des locaux au 1^{er} étage en espace dédié

à des activités associatives, commerciales ou artisanales. Il est bien entendu nécessaire et souhaitable de proposer du logement dans une commune et Bourg-en-Lavaux vient de se pourvoir de nombreux nouveaux appartements, dans le plateau de la Gare en particulier, dont certains sont propriétés de la commune, mais le logement ne suffit pas. Un bourg ne peut pas vivre sans activité et pour qu'il y ait de l'activité, il faut y garder des locaux dédiés à des activités. Le village de Grandvaux reste peu développé au contraire de Cully où la volonté affichée de maintenir l'activité économique est prospère.

On a un nouveau règlement qui propose de garder tous les rez pour de l'activité économique ou commerciale. Elle souhaite que la Municipalité ait les mêmes objectifs pour les autres bourgs de la commune et qu'elle prenne des décisions qui permettent le maintien et le développement d'activités associatives, communales, artisanales pour garder les villages vivants.

M. Ch. Currat :

Il aimerait obtenir une précision, s'agissant des propositions qui sont faites. Est qu'il y a un amendement, il y a des propositions. On nous demande de prendre position sur ces propositions. Après, quelle serait la valeur de celles-ci ?

Le Président lui répond qu'il va juste faire voter l'amendement, soit ajout **énergétique**, au point des conclusions.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale

Au sujet du caveau, elle aimerait ajouter une information, puisque comme annoncé à la commission ad hoc, nous avons eu un échange avec la Fondation Buttin-de-Loès. Pour la commune, pour l'administration communale, la Fondation utilisait 1 à 2 fois par année le caveau. Lors de l'échange, il s'est avéré que ce n'était pas du tout le cas. C'est tout-à-fait autre chose qui avait été convenu, mais uniquement oralement. Ce qui fait que nous n'avons aucune trace chez nous. Donc, nous avons eu un contact avec la Fondation Buttin-de-Loès et, comme, au fond actuellement, nous n'avons pas besoin de cet espace du caveau, nous avons convenu qu'ils continuent à utiliser ce caveau comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, l'administration ne l'utilisant pratiquement jamais, et qu'au moment où on aurait avancé dans l'étude et quand on en saura beaucoup plus, on préparerait une convention entre la Fondation de la maison de Buttin-de-Loès et l'administration communale.

Mme J. Potin :

Elle voudrait faire encore une remarque pour un peu d'économie. Elle se disait que ce préavis n'était peut-être pas indispensable actuellement, mais elle a bien compris qu'il le devenait pour le chauffage à distance de M. J.-Y. Cavin, Municipal, puisqu'il veut mettre en sous-sol la diffusion du chauffage pour les 5 bâtiments de la commune.

Mais, est-ce un investissement prioritaire pour l'ensemble des bâtiments ou pas, ou est-ce qu'on pourrait attendre 2 ans par exemple ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Au vu du temps qui est nécessaire pour faire une étude, se décider, faire éventuellement le crédit d'ouvrage pour l'isolation du bâtiment, on ne fera simplement que de démonter le sous-sol. Elle croit que, enfin, ce n'est peut-être pas hyper urgent, mais on n'a pas non plus envie de laisser en l'état cet espace qui est libre au 1^{er} et qui a besoin d'être rafraîchi. Donc, voilà pourquoi, nous avons estimé qu'il fallait se mettre en route parce qu'au fond, ça ne veut pas dire qu'on va commencer les travaux cet hiver, pas du tout. On est en 2025, donc pas avant fin 2026.

Mme E. Potterat :

Elle a une question. Elle a entendu que la Fondation Buttin-de-Loès était impliquée dans le projet et elle s'étonne de voir la rapportrice de la commission ad hoc, qui a déclaré dans ses intérêts, être gérante de la maison Buttin-de-Loès !

M. B. Rufi :

Mme A. Gerig n'est pas gérante et n'a pas d'intérêt direct. Elle est une employée. Une employée n'a pas d'intérêt personnel. Elle doit simplement gérer en fonction des directives du Conseil de Fondation. Et, dès lors, il ne voit pas de problème à ce qu'elle l'ait fait.

En ce qui le concerne, il a participé à la séance avec Mme E. Marendaz Guignet, Municipale et il peut affirmer, qu'aujourd'hui, il n'y a plus de conflit d'intérêt puisqu'il a démissionné du Conseil de la Fondation le jour de cette rencontre. Donc, aujourd'hui, il n'y a plus de problème de ce côté-là.

Il aimerait une précision de Mme E. Marendaz Guignet pour ce nous avons compris au Conseil de la Fondation, lors de notre rencontre, à savoir que ce caveau n'entrait pas en discussion dans le cadre des rénovations. Aujourd'hui vous dites « on verra dans l'avancement des travaux sietc. », il aimerait bien qu'on soit quand même précis à cet effet et nous, nous avons bien compris qu'il n'entrait pas en question, en relation avec une transformation pour le caveau, etc.

Est-ce bien exact ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

C'est effectivement le cas. Nous n'avons pas besoin de ce local. Pour que ce soit clair entre nous, nous avons sur place décidé, qu'au moment où on aurait fini l'étude, parce qu'il y a quand même le problème de la chambre froide, où il y a des fois du vin qui est mis à refroidir, qui, pour nous, à ce stade, pose encore un problème, qu'il est possible qu'on ait besoin d'une partie de cet espace.

D'où le fait que, voilà, on empiète un petit peu sur l'espace à disposition que vous aviez l'habitude d'avoir.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote l'amendement de la commission ad hoc :

Amendement au point 1. - Ajout énergétique....

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant CHF 120'000.- TTC pour la rénovation **énergétique** et transformation de l'immeuble sis Grand'Rue à Grandvaux

C'est accepté par 38 voix pour, 2 contre et 11 abstentions.

Le Président passe maintenant au vote le préavis 09/2025 tel **qu'amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N°09/2025 de la Municipalité du 5 mai 2025 ;

Où les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 37 voix pour, 10 contre et 4 abstentions

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 120'000.-TTC pour la rénovation **énergétique** et transformation de l'immeuble sis Grand'Rue 1 à Grandvaux.

2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

12. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Pour l'année allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, nous avons l'honneur d'élire ce soir les nouveaux membres du Bureau.

Composition du nouveau Bureau du Conseil :

Président : Laurent Berthet
1^{er} vice-Président : Léon Denisart - PSIG
2^{ème} vice-Présidente : Delphine Blailé-Riccard - BEL Action
Scrutatrice : Eliane Pillevuit Jarne - Vert-e-s et Ouvert-e-s
Scrutatrice : Mélanie Weber - BEL Action
Scrutateur suppléant : François Lederrey - PLR-ICD
Scrutatrice suppléante : Elodie Parisod - PLR-ICD

Secrétaire suppléant : Jérémie Berthet - PLR-ICD

Ils-elles sont élu-es avec acclamations.

13. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu une interpellation de M. G. Dana et consorts « Pour un don de la commune à Gaza ».

Chacun-e a reçu copie de cette interpellation.

Le Président donne la parole à M. G. Dana.

M. G. Dana :

Quand on a de la colère, quand on a de la honte, quand on a de l'impuissance, il y a un moment où peut-être qu'une donation, ne serait-ce que symbolique, peut faire du bien.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite déjà s'exprimer ce soir à ce sujet ou alors à la prochaine séance ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La Municipalité prend acte de cette interpellation et y répondra à la prochaine séance.

La discussion est ouverte.

M. L. Gfeller :

Il a pris connaissance ce matin de l'interpellation de M. G. Dana et consorts relative aux habitants de la bande de Gaza.

Il a été très surpris de ne pas en avoir entendu parler auparavant, la situation à Gaza ne datant pas d'hier...

Il est naturellement sensible à la situation des habitants de Gaza et favorable à ce que de l'aide humanitaire soit financée et apportée.

Mais sous l'angle communal, pourquoi plutôt Gaza que Blatten ou le Soudan ?

C'est pour cette raison qu'il se demande si c'est bien le rôle d'une commune que de soutenir des associations d'aide humanitaire avec les deniers publics.

Ma famille et moi soutenons régulièrement financièrement des associations d'aide humanitaire et il pense que c'est à titre individuel et non avec les deniers publics que ce soutien doit se faire. Il conviendrait tout au plus qu'une partie de nos jetons de présence soit utilisée pour soutenir financièrement les associations proposées dans le cadre de l'interpellation de M. G. Dana et consorts et non directement via le budget de la commune.

M. G. Dana :

Il rappelle aux conseillers-ères et à Lionel aussi, qu'en 2022, notre Municipalité a donné CHF 1.- par habitant-e à l'Ukraine.

Mme J. Potin :

Elle voudrait juste dire qu'il n'est pas dans notre rôle de conseiller-ère communal-e de nous mêler des conflits internationaux.

M. Ch.-H. Duboux :

Il voudrait juste rappeler à notre collègue M. G. Dana, que l'Ukraine, à sa connaissance, n'a pas fait l'opération le 7 octobre pour aller tuer les russes chez eux. Ce qui différencie un peu les choses.

Mme M. Janeiro :

On va essayer de couper assez court ici. On parle d'un geste citoyen. On n'a pas toutes et tous les moyens de donner à des organisations humanitaires et elle pense qu'on peut collectivement déjà avoir un soutien public face à la situation du génocide. Il faut bien le dire ici, vous n'êtes peut-être pas d'accord, mais c'est ce qui a été donné dans de nombreux rapports et c'est simplement un acte citoyen, ce n'est pas une question des communes, mais c'est aujourd'hui de pouvoir en parler, peut-être que c'est trop tard, certainement que c'est trop tard. Elle pense qu'il y a beaucoup de personnes ici qui auraient voulu en parler plus tôt, il y a des personnes qui en ont parlé beaucoup plus tôt dans d'autres sphères, donc voilà.

Merci beaucoup pour votre solidarité et pour votre compassion et pour votre empathie pour le peuple de Gaza.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

En conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu l'interpellation de M. G. Dana et consort du 19 juin 2025 ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

a entendu que

la Municipalité a pris acte de cette interpellation et qu'elle y répondra à la prochaine séance.

14. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTRECOMMUNALES

Le Président donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaiteraient intervenir.

M. R. Baehler - ASCL :

La dernière séance de l'ASCL s'est déroulée le mercredi 7 mai dernier au collège de Grangeneuve, à Puidoux, bâtie construite en 1927 et le Président du Codir, M. J.-F. Rolaz nous a présenté Mme C. Sandmeier, responsable du développement durable au sein de l'établissement.

La gestion de l'exercice 2024 et les comptes 2024 ont été acceptés à l'unanimité. Les charges nettes à répartir se montaient à CHF 6'775'618.- dont CHF 3'146'886.- pour Bourg-en-Lavaux.

En fin de séance, un concept d'aménagement des cours de récréation nous a été présenté par Mme B. Mali de Kerchove, cheffe du service des écoles primaires et du parascolaire de la ville de Lausanne. Il rappelle le remplacement de notre ancienne secrétaire, Mme Eliane Fedrigo, par Mme Jennyfer Delaloye en qualité de secrétaire du Conseil intercommunal. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Merci de votre attention.

M. Y. Kazemi - APOL-Police Lavaux :

Il donne quelques informations du Conseil intercommunal de l'APOL-Police Lavaux. Les comptes 2024 de notre association police se sont révélés particulièrement intéressants et vous allez voir que finalement le côté financier cache d'autres problèmes puisque les comptes 2024 bouclent avec une diminution budgétaire de CHF 600'000.-. Ce qui fait que la contribution de Bourg-en-Lavaux, par rapport à ce qui était prévu au budget, a diminué à peu près de CHF 100'000.-. Finalement, ce qui explique ce bouclage avec une diminution par rapport au budget de CHF 600'000.-, c'est qu'une partie importante est liée, toujours à la difficulté de recrutement que rencontre notre association intercommunale et le fait que le personnel qui s'en va, à la retraite, ou changement de poste, n'est pas tout de suite remplacé. Et puis aussi, des difficultés de formation, on a aussi engagé des aspirants dans la formation. C'est donc un élément qui fait, il dirait en demi-teinte, qu'on peut être satisfait sur le plan financier, c'est certain qu'il faut encore de l'équipe et puis de la relève et de la rotation à l'APOL-Police Lavaux.

L'autre point, qui financièrement est satisfaisant, c'est l'augmentation des recettes qui finalement augmentent d'à peu près CHF 900'000.- C'est essentiellement lié aux amendes. Ça peut faire sourire, mais, malheureusement, ce qui fait moins sourire, c'est qu'il n'y a pas plus de contrôles, mais par contre les sanctions sont plus sévères pour les excès de vitesses, par exemple.

Ça c'est une source de préoccupation pour la sécurité de notre commune et de l'ensemble des associations intercommunales.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

15. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :**

Il remercie le Conseil pour l'acceptation des nombreux préavis que nous vous avons soumis ce soir. Il remercie toutes les commissions qui ont travaillé sur ces préavis. Il remercie la présence de notre boursier, M. Y. Sesseli, notre huissier M. P.-A. Genton et puis il profite de remercier également le Président du Conseil, M. Loïc Desfayes, qui va quitter le Bureau, après son année de présidence. Merci Loïc pour ton travail. Il félicite d'ores et déjà M. Laurent Berthet et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle tâche pour sa présidence à partir du 1^{er} juillet 2025.

Une petite information. La Municipalité est en train d'arriver à bout touchant du plan de mobilité de notre personnel. On donnera des informations au Conseil d'octobre par rapport à ça. Ça va se mettre en place et vous aurez certainement un préavis sur la révision du règlement de notre personnel, en octobre.

Concernant le rapport de gestion de la commune, il demande aux conseillères-ers si elles-ils ont parcouru ce magnifique document, parce que c'est vraiment un rapport qui vous dit tout sur les activités de la commune de Bourg-en-Lavaux. Et surtout s'il le relève, c'est qu'il veut remercier l'administration communale et toutes les personnes qui ont contribué à élaborer ce document parce qu'il est vraiment très intéressant. Donc, merci à toutes ces personnes-là.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie le Conseil pour l'acceptation des préavis. Celui qui le concernait le plus directement, c'est bien évidemment le préavis du CAD. Ça lui permettra quand même d'avancer, de faire des travaux, évidemment pas demain, mais après-demain. Ces travaux d'assainissement restent indispensables, si ce n'est peut-être qu'ils les anticipent on peut en convenir, mais restent indispensables pour une bonne gestion des eaux usées puisque dans ces tuyaux, il y a trop d'eau claire, et on va les faire disparaître pour que la STEP puisse en drainer encore un petit peu. Sous cet aspect-là, on ne peut être que satisfait de l'acceptation de ce préavis.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Il remercie aussi bien évidemment pour l'acceptation du préavis 03/2025 et il peut assurer que l'ensemble des remarques qui ont été faites lors de ces 2 séances ont été bien entendues et que nous serons attentifs comme dans ce préavis et comme pour toutes les autres utilisations judicieuses et pertinentes de l'argent public.

Il informe que le travail sur le plan d'affectation communal continue très fort ces temps. Nous arrivons au bout des séances de conciliation et donc pour les 45 oppositions que nous avons reçues, nous sommes aussi en train de préparer les préavis qui seront traités en octobre. C'est pour cela qu'il y a une deuxième séance prévue, puisqu'il y aura beaucoup d'objets en automne.

Nous sommes aussi extrêmement attentifs aux modifications qui seront engendrées par une enquête complémentaire probable, qui devrait arriver très bientôt, mais on ne sait pas exactement quand, du PAC Lavaux. Cela aura une incidence très importante pour nous, mais pour l'instant, tant que ce n'est pas fait, on ne bouge pas par rapport au planning qui a été prévu.

Dernier point. Nous avons aussi eu l'option d'ici la fin de l'année de pouvoir mettre à l'enquête un nouveau plan des limites des constructions, ce qui nécessitera aussi un passage en 2026 au Conseil communal. Celui-là devrait susciter nettement moins d'oppositions parce qu'on va, en fait, changer ces limites pour essayer le plus possible de préserver les bâtiments, et puis probablement abroger la plupart des mentions de précarité qui se trouvent sur la commune parce que ce n'est pas dans l'optique aujourd'hui d'agrandir des routes en enlevant des bâtiments. On va réfléchir à revoir ce plan des limites des constructions très prochainement. Ça fait l'objet aussi d'une procédure compliquée au canton avec des examens préalables nombreux de la DGMR. On espère pouvoir tenir le délai et présenter cela officiellement d'ici la fin de l'année.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Merci pour le rapport financier. Il n'y a pas que Police Lavaux qui a des difficultés de recrutement. Il croit que c'est un petit peu pour tous les secteurs de police. Ils ont de la peine à recruter malgré que ce soit un travail très intéressant. Finalement, il n'y a pas trop de candidat.

Il a une communication au niveau de Police Lavaux. Vous avez entendu parler des « wheelings » sur la route de la Corniche entre Epesses et Chexbres. Le wheeling, c'est être sur la roue arrière de la moto et de faire un peu le concours de celui qui va le plus loin, le plus vite, etc. Donc on n'est pas

inactif sur cette problématique. On reçoit pas mal de plaintes, au niveau du bruit et de la dangerosité de ce phénomène.

Cette route est dépendante de la DGMR, donc cantonale, ce qui fait qu'on n'a pas trop le droit de mettre des chicanes, des dos d'âne, etc. Donc, c'est la DGMR qui gère tout ça. On est attentif avec surtout la commune de Puidoux vu, que c'est sur son secteur, et nous avons écrit en commun Puidoux et Bourg-en-Lavaux une lettre à la DGMR afin qu'elle essaye d'intervenir à ce niveau-là. Parce que ça devient un petit peu casse-pied. On voit les rassemblements, mais quand la police est au bord de la route, ils attendent, et puis quand la police part, ils reprennent le wheeling. On est un petit peu démuni à ce niveau-là, mais sachez qu'on n'est pas inactifs.

Il communique quelques statistiques de la part de notre commandant de notre police. Le temps présent sur le site pendant ces 4 derniers mois : 128 heures. Infractions relevées hors vitesse, c'est à dire des véhicules défectueux, homologation, pot d'échappement, etc. : 72 cas. Contrôles radar effectués : 39. Contraventions pour excès de vitesse de +20 km/h : 225. Dénonciations en préfecture pour dépassement de vitesses de 30 km/h : 8. Et dénonciations au ministère public, Via Sicura : 8 aussi.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Il rappelle qu'on aura le martelage le 2 juillet 2025 dans nos forêts sur la commune de Forel et de Cully. C'est l'occasion de rencontrer le garde forestier et l'inspecteur cantonal des forêts, de voir les travaux exécutés dans nos forêts et de visiter l'étang à batraciens et le périmètre de l'îlot de six essences. Pour vous inscrire, veuillez appeler le greffe ou bien venir directement vers lui.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet

Dans son dicastère au-delà du chantier à Cully, pour le bâtiment Temple 1, il continue son chemin normalement. Pour le moment il n'y a pas de gros problème. La phase de démolition est terminée. Nous sommes en train de reconstruire et de redonner une forme à cet intérieur.

Pour la maison de Watteville, les ingénieurs et architectes sont en route maintenant.

Ce printemps, nous avons participé au programme cantonal éco-logement. La commune avait 61 appartements qui pouvaient être éligibles à ce programme. Nous les avons annoncés et 49 ont répondu positivement. Ils ont pratiquement chacun passé une heure avec un expert qui est venu dans chaque appartement pour voir quelles économies d'énergie ils pourraient faire. Et c'est en fait, dans notre commune, essentiellement des économiseurs d'eau qui manquaient beaucoup. Il y en a eu 76 mis en place dans nos 61 appartements et puis des thermomètres, ce qu'elle n'aurait jamais imaginé, des thermomètres d'ambiance et de réfrigérateurs, 84 ont été posés. Voilà, ce programme avait pour but que des locataires fassent aussi eux une contribution, en fait, aux économies d'énergie. Ça a coûté au service bâtiment CHF 7'000.- et le reste était pris en charge par le canton.

Et puis un grand merci pour ces préavis, notamment les 2 préavis qui vont nous permettre de finir tous les travaux du plateau de la Gare. C'est une étape qu'elle très heureuse de franchir. Merci beaucoup.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :

Il se joint aux remerciements pour le préavis pour Grandvaux, seulement pour la partie eau potable parce que les autres remerciements ont déjà été faits. Par ailleurs, il n'a que de bonnes nouvelles ce soir.

Tout d'abord, suite au refus par le Grand Conseil de la proposition qui prévoyait d'imposer aux communes un moratoire sur les zones 30, nous avons pu déposer 2 dossiers pour des nouvelles limitations de vitesses. Tout d'abord, une zone de rencontre pour la rue de la Gare, à Grandvaux et le chemin de la Branche et aussi un petit bout de la route de la Trossière. Et puis ensuite une zone 30 pour toutes les rues qui sont situées en-dessus de la gare de Grandvaux jusqu'à la route de chantier. Ensuite, si nous aboutissons avec ces demandes, pour l'instant, nous avons fait une demande préalable à la DRGM et bien si nous aboutissons avec ces projets, il n'en doute pas, mais on ne se sait

jamais, à ce moment-là, nous pourrions étendre la toile de nos zones 30 aux autres quartiers résidentiels de la commune, mais bien entendu, tout d'abord, il devra aussi y avoir une enquête publique.

Et puis la 2^{ème} nouvelle de la soirée, alors certes elle ne va combler le déficit communal, mais tout de même. Télélavaux SA, est notre société de télé-réseau. Elle a été fondée il y a bien quelques décennies par les anciennes communes de la région, et entretemps a été en partie rachetée par Cablecom puis Sunrise, et la commune de Bourg-de-Lavaux détient presque 10% toujours du capital. Donc Télélavaux a décidé de verser une fois par législature un dividende aux communes propriétaires, aussi actionnaires principales bien sûr, pour cette année et nous aurons à peu près CHF 45'000.- de dividendes qui vont rentrer les caisses communales, grâce aux investissements qui ont été consentis, il y a des années et des années de cela, par nos prédécesseurs des anciennes communes.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. L. Gfeller :

Il a été contacté par un habitant, bordier du chemin de Crêt-Mouton, là où le chemin est encore en grave, qui mène jusqu'à la forêt séparant les deux « Crêts » (Crêt Mouton et Crêt-Leyron).

Cet habitant était encore tout heureux il y a quelques jours. En effet, la Commune lui annonçait la réfection dudit chemin pour les jours suivants.

Ledit habitant s'était naturellement imaginé, au regard du développement du quartier environnant, que le chemin serait désormais goudronné.

Mais il a malheureusement appris, par les employés du chantier, que le chemin allait bien être refait, mais en grave.

Habitant plus à l'entrée dudit chemin, là où il est encore goudronné, il pense être relativement au fait des conditions météo ainsi que de l'état et de la topologie de la route. Sa réfection était et doit rester, pour le solde du chemin, une priorité autant en raison du développement du quartier que des nombreux nids de poule tout autant développés !

Concernant la météo, et notre conseillère communale Mme E. Parisod peut en témoigner, lorsqu'il pleut à Aran, il peut arriver qu'il neige à Crêt-Mouton !

Ainsi la réfection de ce bout de chemin en grave ne lui semble pas adaptée à la configuration des lieux (en pente, dans un talus, parfois enneigé ou gelé, le gravillon n'étant que peu compatible avec les deux-roues motorisés ou non).

S'agissant d'un chemin considéré comme chemin forestier, il sait que ce dernier ne peut être goudronné.

Ses questions sont donc les suivantes :

- Est-ce que le Canton a été contacté afin d'éventuellement revoir le statut de ce chemin ?
- N'existait-il pas d'autres solutions plus durables et adaptées à ce bout de chemin, notamment pour le déneigement, tout en respectant les réglementations relatives aux chemins forestiers (perméabilité des sols) ?
- Quel est le coût de cette réfection ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Il répond déjà aux 2 premières questions, parce que la question finale sur le coût, alors on a mis un montant au budget, il ne se rappelle le montant exact. Le fait est que quand on aura les factures finales de ces frais, on avertira volontiers le Conseil communal. D'ailleurs ce sera dans les comptes.

Ce qui l'étonne un petit peu dans cette intervention, c'est l'étonnement du citoyen en question étant donné qu'il a eu toutes les explications par voies écrites il y a pratiquement 10 mois de cela. C'est

assez juste ce que M. L. Gfeller mentionne. C'est là le cœur du problème. Ce chemin est en zone forêt, et il a été, à l'époque, autorisé par le canton sur la demande de l'ancienne commune de Grandvaux et qui, pour pouvoir autoriser ce chemin, a dû s'engager à ne le laisser que en grave et donc, maintenant, nous le refaisons en grave. Alors, on peut regretter cette décision, mais c'était ça ou pas de chemin. Donc, aujourd'hui, on doit quand même se réjouir de l'habileté de l'ancienne commune de Grandvaux d'avoir quand même pu trouver une solution, parce que construire quelque chose en bordure de forêt, c'est quand même quelque chose d'assez compliqué, et à l'heure actuelle, il n'y a pas d'alternative. On n'a pas pris contact avec le canton, parce qu'on connaissait déjà leur réponse. Mettre autre chose que du grave, ce serait contraire aux accords que nous avons et puis déclasser ce chemin d'une zone forêt, ça n'est légalement pas possible. Il croit que M. J.-Y. Cavin, Municipal, pourrait vous en raconter des vertes et des pas mûres sur les classements en zone forêt. Une fois qu'une zone est en zone forêt, c'est la forêt, et ça rend les choses extrêmement compliquées pour ne pas dire totalement figées, ce qui fait qu'il n'y a pas d'autres choix que de refaire le chemin tel qu'il était avant avec tous les défauts que ça entraînent.

Et puis peut-être ce qui est important de dire, c'est que quand même des citoyens ont écrit à la Municipalité pour la remercier d'avoir procédé à ces travaux. Ça fait plaisir d'être de temps en temps remercié à propos de travaux.

M. J. Gyga :

Il est très content d'apprendre que l'APOL-Police Lavaux agit et qu'effectivement la route de la Corniche est sous surveillance un petit peu et il ajouterait simplement que les bourgs d'Eppesses et de Riex sont depuis plusieurs mois entre 19h00 et 23h00, voire minuit, dans une situation de bruit extrême. On vient de voir passer un véhicule et l'entendre, on en a eu un petit échantillon. Il pense qu'Aran n'est du tout exposé comme Riex et Eppesses et là, la question se pose sur des radars anti-bruit. Il sait qu'on avait déjà posé la question et que c'est des mesures qui commencent à arriver dans certains canton, y compris à Genève. Il pense que pour la vie de nos villages, si on ne veut pas arriver dans la situation de « Mad Max », on est dans une situation presque de, il dirait, ce n'est pas une violence littérale, mais c'est une violence dans ces bourgs. Il estime qu'il faut vraiment prendre cela au sérieux parce qu'il y a comme une détresse, et dans tous les cas, une nuisance qui est massive, justement le soir. Il cède volontiers sa place de parc s'ils veulent mettre un dispositif. Elle est au bord de la route à Riex, c'est très pratique.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Oui. On va louer prochainement un radar anti bruit dit girafe, c'est un gros bloc qui fait le tour avec un grand cou qui va dans les 2 sens et on doit pouvoir le mettre évidemment à Riex, donc, chez M. J. Gyga, ce sera parfait pour le mettre là-bas. Il le remercie de son intervention et on va y travailler. Pour le bruit, ce n'est pas encore homologué, car c'est difficile, car les pots d'échappement des motos, sauf ceux qu'on a approchés dernièrement, sont homologués. Donc, c'est compliqué à intervenir sur ce phénomène qu'il connaît beaucoup et il est aussi impacté que M. J. Gyga. Mais le radar anti-bruit de nuit comme ça de temps en temps, ça pourra faire peut-être un tout petit peu d'effet.

M. B. Duboux :

Juste une question parce qu'on parle de bruit. On a un projet de réaménagement des routes à travers les villages de Riex et Eppesses. Où en sommes-nous ?

M. JC Schwaab, Municipal :

On travaille sur la partie Riex du projet avec notre mandataire, le bureau Aya, qui a fait vraiment un travail excellent. On devrait probablement pouvoir à la fin de cette année le mettre à l'enquête préalable auprès de la DGMR. Le projet porte sur les aménagements, les matériaux, les dessins sur la chaussée pour essayer de redonner un petit peu d'espace public aux habitants et un petit peu moins au trafic pendulaire. Donc, une fois qu'on aura l'accord de la DGMR, on devra mettre ce projet à

l'enquête publique. Puis, une fois que cela aura été fait, il y aura un crédit d'ouvrage qui vous sera présenté. Ça sera plutôt au début de l'année prochaine, dans le meilleur des cas, parce qu'il y a beaucoup de détails à régler, notamment la question du choix des matériaux pour les revêtements. On veut faire quelque chose qui soit à la fois beau et pas bruyant, mais M. J.-P. Demierre et lui-même travaillent très fort dessus et on se réjouit de pouvoir vous présenter ce projet.

Mme N. Pfeiffer :

Elle annonce, via la commission culturelle, la tenue du spectacle « Le Docteur miracle » de G. Bizet le 5 juillet à 19h00 à la salle Davel, Cully. C'est une production de l'Opéra de Lausanne qui tend à mettre en valeur les jeunes chanteurs qui sont sortis des écoles et c'est toujours un spectacle très gai. Ça dure 1h15, ce n'est pas long et c'est une parfaite introduction à l'opéra pour vos enfants notamment. Il y a encore des billets qui sont à vendre directement sur le site de l'Opéra de Lausanne.

Mme J. Potin :

1^{er} août 2025. Que proposez-vous à la population ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On est prêt. Comme vous le savez, il n'y aura pas de bateau. On a différents intervenants qui vont agir ce soir-là et il y a une grande première, c'est que la Lyre de Lavaux s'associe à la fanfare de Grandvaux pour faire un concert, avec un chanteur ou une cantatrice, enfin une vraie animation. Il ne sait pas la durée, peut-être que M. J. Berthet pourra nous donner plus d'informations. Et puis, on aura différents orateurs, le syndic, le pasteur, etc plus une grande surprise humoristique. Les saucisses seront gratuites comme d'habitude et un feu d'artifice sera tiré depuis le lac. Et il y aura une animation musicale faite par un groupe de la région, Lavaux Social Band, c'est ceux qui avaient joué déjà durant la fête du sauvetage, ils sont de la région et sont un petit peu de toute génération. Ça va être une super soirée. S'il fait chaud comme ça, on va bien se marrer. Alors restez par-là. Merci.

M. G. Dana :

Il a été interpellé ce matin par une usagère de la plage de Moratel qui lui a envoyé 2 photos. Il y avait à la plage de Moratel, un temps, 2 douches. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une et qui est toujours en chantier depuis 3 mois et demi. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle on met plus de trois mois et demi pour remettre en service une douche ? On est bientôt fin juin. C'est un peu incompréhensible !

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On a eu des problèmes avec le sanitaire parce qu'on l'a déplacée. On en a mis 2 à Moratel. Donc des douches avec des nouveaux socles avec l'intérieur en carrelage, et elles seront prêtes d'ici la fin de la semaine. C'est vrai que ça le dérange un petit peu, mais on aura du bon matériel d'ici 10 jours. Ce sera fait et il y aura de nouveau les 2 douches.

Si on a pris un petit peu de retard, c'est le service qui trainassait un petit peu. Il a fait un petit coup de gueule ce matin.

Et à Villette, ça va aussi être rénové parce que c'était dans un état déplorable.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président dit 2 mots pour clore cette séance avant de céder sa place :

Mot de la fin du président

« Cher moi,

Chères Conseillères, chers Conseillers,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Et oui, ce soir marque la fin d'un chapitre pour moi. C'est avec beaucoup de gratitude que je m'adresse à vous une dernière fois dans ce rôle.

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères remerciements à la Municipalité. Merci pour votre travail rigoureux, votre ouverture au dialogue, et votre engagement constant pour notre commune. Nos échanges ont été constructifs, même dans les moments de désaccord ou de tension, et c'est ce respect mutuel qui fait la richesse d'un Conseil comme le nôtre.

Un immense merci aussi à mes collègues du Bureau. Vous avez été présents, réactifs, attentifs, engagés. Les réflexions menées à vos côtés ont toujours été profondes, équilibrées et empreintes de respect. Vous avez grandement facilité ma mission et je vous en suis très reconnaissant.

Et comment ne pas prendre un moment pour saluer et remercier Catherine Fonjallaz, notre secrétaire du Conseil communal. Catherine, tu es notre mémoire, notre soutien discret mais indispensable. Tu travailles dans l'ombre avec une efficacité, une rigueur et un professionnalisme exemplaires. Rien ne t'échappe. Grâce à toi, les choses avancent, les échéances sont respectées, et l'administration du Conseil fonctionne comme une horloge. Un immense merci pour ta disponibilité, ta patience, ton implication. Tu es une véritable perle pour notre institution, et je tenais à ce que ce soit dit publiquement.

Acclamations

Je ne peux pas passer sous silence les moments partagés en dehors des séances « classiques ». Pendant ces quatre années au sein de la team bureau. Je pense notamment aux nombreuses votations dominicales que nous avons gérées ensemble. Bien sûr, il a fallu se lever tôt, parfois sous la pluie ou dans le froid... mais chaque fois, c'était un plaisir de vous retrouver. L'ambiance dans la salle de vote — mêlant efficacité, humour, cafés partagés et discussions décalées — était tout simplement géniale. Ces moments d'engagement citoyen, vécus dans la bonne humeur et la complicité, resteront pour moi parmi les meilleurs souvenirs de ce passage au bureau, puis à la présidence.

Je tiens également à remercier l'ensemble des conseillères et conseillers communaux pour la qualité de nos débats. Nous avons pu, dans la très grande majorité des cas, échanger dans le respect et le bon sens, même lorsque les sujets étaient délicats. Ce climat sain, basé sur l'écoute et la recherche du bien commun, est précieux. Merci à vous pour votre implication et votre sens des responsabilités.

Je souhaite désormais plein succès à mon collègue Laurent Berthet, qui me succède pour cette dernière année de législature. Une année qui s'annonce riche, intense, et teintée d'échéances électorales. Laurent, je te souhaite beaucoup de satisfaction et le meilleur dans ce rôle.

Pour ma part, je vais maintenant retirer ma casquette de président... pour enfiler une autre, un peu plus artistique : celle d'acteur de la revue du FC Vignoble. Nous vous attendons nombreux pour venir rire, chanter et vous moquer (un peu) avec nous. Ça se déroule sur 3 week-ends (vendredis et samedis) et les représentations auront lieu les 31 octobre, 1er, 7, 8, 14 et 15 novembre 2025 — réservez vos dates !

Encore merci à toutes et à tous pour cette belle année, pour votre confiance, et pour votre engagement au service de Bourg-en-Lavaux. »

Acclamations

Il demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres des commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Le Président clôt l'assemblée à 23h15.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz

Cully, le 06.10.2025